

REFLEXIONS

CRITIQUES

SUR

LE SYSTEME

CARTESIEN

DE LA PHILOSOPHIE

DE M^r REGIS.

Par M^r JEAN DU HAMEL, Licentié
en Théologie de la Maison & Société de
Sorbonne, cy-devant Professeur de Phi-
losophie au Collège du Plessis-Sorbonne,
dans l'Université de Paris.



A PARIS,

Chez EDMÉ COURROT, rue Saint
Jacques, au bon Pasteur.

M. D. C. XCII.

Avec Approbation & Privilège du Roy.



AVERTISSEMENT.

LE Systeme de Monsieur Regis est le dernier, qui ait esté écrit dans les Principes Cartesiens, & duquel on peut dire, pour faire justice à l'Ouvrage, qu'il contient ce qu'il y a de meilleur dans la tradition des anciens, & dans l'invention des modernes sur la Physique; Medecine, Optique & autres sciences sublimes; c'est pourquoy, si dans ces Reflexions, on semble en attaquer les points fondamentaux, en relever quelques paralogismes & contradictions, ce n'est pas tant pour le détruire, que pour
a ij

A P E R T I S S E M E N T.

exciter l'Auteur, & pour élever de luy, comme d'un homme distingué, les éclaircissemens nécessaires à la perfection de la Philosophie, & au triomphe de la vérité.



Extrait du Privilège du Roy.

PAR Grace & Privilège de sa Majesté, donné à Versailles, le 15. Novembre 1691. Signé, Par le Roy * D E S. H I L A I R E :
Il est permis à EDMÉ COUTÉROT, Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & débiter un Livre intitulé, *Réflexions sur le Systeme Cartésien de la Philosophie de M. Regis, par M. Jean du Hamel, Licencié en Théologie, de la Maison & Société de Sorbonne, ancien Professeur de Philosophie, au Collège du Plessis-Sorbonne*, pendant le temps de huit années consécutives, avec défenses à tous autres de les imprimer, sur les peines portées en l'Original du Privilège.

Achévé d'imprimer le dernier
Janvier 1692.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 29. Novembre 1691, Signé, AUBOUIN, Syndic.
à iij

APPROBATION.

J'AY lu ce manuscrit, qui porte
Pour titre, *Reflexions sur le Sy-
steme Cartesien de la Philosophie de
M. Regis*. En Sorbonne, le six
May 1691. P I R O T.



T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

DU doute que les Cartesiens
exigent pour la recherche
de la verité, Page 1

CHAP. II. Si ce doute des Car-
tesiens est serieux, effectif &
absolu, 2

CHAP. III. Si ce doute est ge-
neral, & s'il s'étend à leur
propre pensée & existence, 5

CHAP. IV. Si après un doute
general on peut s'assurer de
quelque chose, 7

APPROBATION.

J'AY lû ce manuscrit, qui porte
pour titre, *Reflexions sur le Sys-
tème Cartésien de la Philosophie de
M. Régis*. En Sorbonne, le six
May 1697. P I R O T.

T A B L E

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

Doute que les Cartésiens
exigent pour la recherche
de la vérité, Page 1

CHAP. II. Si ce doute des Car-
tésiens est sérieux, effectif &
absolu, 2

CHAP. III. Si ce doute effe-
meral, & s'il s'étend à leur
propre pensée & existence, 5

CHAP. IV. Si après un doute
general on peut s'assurer de
quelque chose, 7

T A B L E

CHAP. V. Ce qui on doit enten-
dre par idée, 9

CHAP. VI. De l'être formel
& objectif des idées, 12

CHAP. VII. Si l'existence est le
seul & unique caractère de la
verité, 16

CHAP. VIII. Si les idées sont
semblables aux choses, 27

CHAP. IX. Si ce qui est com-
mu dans l'idée claire, doit com-
venir la la chose, 30

CHAP. X. Si les idées dépen-
dent de leurs objets comme de
leurs causes exemplaires, 34

CHAP. XI. Si l'objet doit con-
tenir formellement les perfec-
tions que les idées représentent, 37

CHAP. XII. Si la différence
des idées est une marque cer-
taine de la différence des cho-
ses, 40

CHAP. XIII. Si les Carac-

D E S C H A P I T R E S.

Jeus raisonment juste, quand ils
disent : Je pense, donc je
suis, 44

CHAP. XIV. Si cette propo-
sition : Je pense, donc je
suis est la première, 47

CHAP. XV. Si chaque être
persevere de luy-même à de-
meurer dans l'état où il est, 55

CHAP. XVI. Si la nature de
l'esprit consiste dans la pensèe ar-
tuelle, 59

CHAP. XVII. Si l'Âmeur
prouve bien l'existence des corps, 64

CHAP. XVIII. Si les Car-
resens démontrent bien l'exis-
tence de Dieu par l'idée de
Dieu, 68

CHAP. XIX. Si Dieu peut
détruire les substances qu'il a
produites, 75

CHAP. XX. Si la possibilité
& l'impossibilité viennent ori-

T A B L E

DES CHAPITRES.

généralement & radicalement de la volonté de Dieu, 79	CHAP. XXXI. Si la puissance de Dieu peut estre séparée de l'acte, 87	CHAP. XXXII. Si les Carre- sens procurent bien que leur es- prit dépend de Dieu comme de l'Auteur de son existence, 93	CHAP. XXXIII. Si l'ame & l'homme formellement pris cor- sistent dans l'union de l'esprit & du corps, 97	CHAP. XXXIV. Si l'union de l'esprit & du corps consiste for- mellement dans la dépendance mutuelle de leurs fonctions & dans la volonté de Dieu, 100	CHAP. XXXV. Si l'esprit est ami au corps par une présence locale, & s'il pense toujours, 107	CHAP. XXXVI. Si quand il s'agit des vertez nécessaires,	les Cartesiens peuvent répon- dre par la cause formelle, en disant que c'est la nature des choies, 113	CHAP. XXXVII. Si l'essence de l'ame de connaître l'éternité, ou le corps en géne- ral, 116	CHAP. XXXVIII. Si l'idée ou la connaissance de Dieu est essentielle à l'ame, 119	CHAP. XXXIX. Si l'ame se connoist mieux que le corps, 124	CHAP. XXXX. Si l'ame con- noist les choses qui sont en elle sans idée, 131	CHAP. XXXXI. Si l'idée des esprits est la substance de l'a- me, 134	CHAP. XXXXII. Si c'est la volonté qui juge & qui rai- sonne, 141	CHAP. XXXXIII. Si la vo-
--	--	---	--	--	---	--	---	---	--	---	--	---	--	--------------------------

T A B L E

loni eſt une puiſſance active ,
 147
 CHAP. XXXIV. Si l' Auteur
 explique bien l'indifferene du
 libre arbitre , 152
 CHAP. XXXV. S'il eſt de
 l'eſſence de l'ame d'aimer ſon
 union avec le corps. 159
 CHAP. XXXVI. Si l'Au-
 teur explique mieux la liber-
 té de Dieu, que la liberté de
 l'Homme , 162
 CHAP. XXXVII. Si on re-
 compenſe, & ſi on punit ſeule-
 ment les actions par excie-
 ceux qui les ont faites, n'en
 faire, ou n'en pas faire de
 ſemblables, 166
 CHAP. XXXVIII. De la
 différence qu'il y a entre un
 homme de bien, & un homme
 de merite, 170
 CHAP. XXXIX. Si les Car-
 tegens demourent bien l'im-

D E S - C H A P I T R E S.

mortalité de l'ame, 173
 CHAP. XL. Si l'eſprit créé ai-
 me eſſentiellement Dieu, 180

S E C O N D E

P A R T I E.

C H A P I T R E P R E M I E R.

DE l'idée de la quantité,
 183

CHAP. II. Si la diviſibilité eſt
 une propriété du corps comme
 de la quantité, 185

CHAP. III. Si la quantité in-
 déterminée eſt de l'eſſence, &
 ſi la quantité déterminée eſt
 un accident commun des corps
 particuliers, 189

CHAP. IV. Si le vuide des
 Philoſophes eſt impoſſible ,
 192

T A B L E

CHAP. V. Si le monde est im-
mense, 207

CHAP. VI. Si le lieu intérieur
est le corps qui occupe le lieu,
208

CHAP. VII. Si les Cartesiens
deussent bien le mouvement
local, 213

CHAP. VII. Si un corps se
peut mouvoir luy-même, 220

CHAP. IX. Si un corps en mou-
vement continue de luy-même
à se mouvoir, 222

CHAP. X. Si tout corps, qui
est mu en rond, tend sans cesse
à s'éloigner du centre du cercle
qu'il décrit, 226

CHAP. XI. S'il faut plus de
force à mouvoir un grand qu'un
petit corps, 233

CHAP. XII. Si les règles de
Monsieur Descartes, touchant
le-mouvement des corps à la
rencontre des autres, sont ve-

DES CHAPITRES.

ritables, 237

CHAP. XIII. Si la quantité
du mouvement est toujours la
même dans le monde, 248

CHAP. XIV. Si la formation
des trois élémens de Monsieur
Descartes est possible, 251

CHAP. XV. Si les planetes
dans le grand tourbillon tour-
nent autour de leur propre cen-
tre; Et font un tourbillon par-
ticulier, 257

CHAP. XVI. Si les corps pe-
sans tombent à cause du mou-
vement circulaire du tourbil-
lon particulier de la terre, 265

CHAP. XVII. Des corps li-
guides, & durs, 282

CHAP. XVIII. S'il y a
des corps durs par eux-mê-
mes, 291

CHAP. XIX. De l'aiman, 308

TABLE DES CHAPITRES.
 CHAP. XX. De l'ame des
 bestes, 330



REFLEXIONS



REFLEXIONS
 SUR
 LE SYSTEME
 CARTESIEN
 DE LA METAPHYSIQUE
 DE M^R REGIS.

CHAPITRE PREMIER.

*Du doute que les Cartesiens exigent
 pour la recherche de la verité.*



MONSIEUR DESCARTES
 commence sa methode
 par cette regle generale,
 Je sçavoit qu'il faut douter
 de tout pour faulx tout ce que nous
 A

2 *Reflex. sur le Systeme Cartesien*
 avons crû le plus certain & le plus évident ; parce que les sens sont trompeurs , que pendant le sommeil nous pensons sentir plusieurs choses qui ne sont point , que nous ne pouvons distinguer les choses qui nous arrivent en dormant , & avec celles qui nous arrivent en veillant ; que la raison humaine est sujette à l'erreur , que nous ne sçavons pas si Dieu ne nous a pas fait tels , que nous nous trompons toujours dans les choses mêmes , qui nous paroissent les plus évidentes ; d'où nôtre Auteur , c'est ainsi que nous appellerons M. Regis , conclud que pour acquiescer des connoissances certaines , il faut mettre à l'examen generalement tout ce qui est entré dans l'esprit.

CHAPITRE II.

Si ce doute des Cartesiens est sérieux & effectif & absolu.

Chapitre premier de la Réponse à la
Notre Auteur dit que quand Monsieur Descartes a enseigné

de la Métaph. de M. Regis. 3
 qu'il falloit douter de toutes choses , même des plus évidentes , il n'a pas entendu parler d'un doute véritable : qui se tire de la nature des choses , lesquelles ne se manifestent pas assez à nostre esprit ; mais d'un doute feint , hypotetique ou de méthode qui vient de la seule résolution d'examiner de nouveau tout ce qu'on a crû sçavoir.

Mais il est clair que Monsieur Descartes entend sa regle generale d'un doute veritable, effectif & absolu.

Primo, Parce que les raisons qu'il apporte pour fonder son doute, & particulièrement celle qui est prise de ce que nous ne sçavons pas si nous ne sommes point tels de nôtre nature que nous nous trompons toujours dans les choses évidentes, prouve que nous devons douter véritablement, & effectivement, ou ne prouve rien.

Secundo, Parce qu'il est impossible de douter d'un doute feint & hypotetique ; quand on agit & qu'on traite avec soy-même ; on ne peut feindre de gayeté de cœur ni

Censure de M. Huet, article premier, Lettre 4

CHAPITRE III.

Si ce doute est general, & s'il s'étend
à leur propre pensée & existence.

Notre Auteur dit, que quand
Monsieur Descartes a voulu
qu'on doutât de tout, il n'a pas voulu
comprendre dans ce doute general
sa propre existence, parce qu'il sça-
voit bien qu'il ne pouvoit pas dou-
ter s'il n'existoit ; mais il y a voulu
comprendre seulement toutes les autres
choses qui dépendent de cette pre-
miere, & qui en étant tirées par la
force du raisonnement, peuvent être
reconnues en doute, jusqu'à ce que
l'ame se soit assurée que les raison-
nements par lesquels elle les a tirées,
ont été exacts ; ainsi, par exemple,
l'ame a pu douter raisonnablement de
l'existence de Dieu, de l'existence du
corps en general, de celle du ciel &
de la terre, &c.

Mais 1^o, cette réponse suppose
que Monsieur Descartes a entendu

A iij

1. *Reflex. sur le Systeme Cartesien*
mentir à soy-même : or quand il s'a-
git d'acquiescer des connoissances cer-
taines par le moyen du doute, nous
agissons, & nous traitons avec nous-
mêmes.

Tertio, Parce que Monsieur Des-
cartes & ses disciples veulent que les
connoissances certaines dépendent
de ce doute ; or il est constant que
nos connoissances ne peuvent dépen-
dre d'un doute feint & imaginaire.

Quarto, Parce que si un doute
supposé de gayeté de cœur suffisoit
pour nous faire soumettre à un nou-
vel examen tout ce qui est entré
dans nôtre esprit, il faudroit éter-
nellement s'occuper à ce nouvel
examen, sans jamais s'assurer de
rien, parce qu'on-peut éternellement
feindre un semblable doute ; or les
Cartesiens veulent qu'après ce dou-
te on puisse s'assurer de quelque
chose, & en cela se veulent distin-
guer des Pyrronicus ; & par con-
séquent Monsieur Descartes a en-
tendu parler d'un doute véritable,
effectif & absolu.

sa regle d'un doute serieux, veritable, & effectif; ce qui est formellement contradictoire à la réponse que nôtre Auteur a donnée à Monsieur Huer.

2^o, Il est clair que ce doute doit comprendre la propre existence, puis qu'il s'étend selon Monsieur Descartes aux choses qui nous paroissent les plus évidentes, & que nous ne savons pas si nous ne sommes point tels de nôtre nature, que nous nous trompions dans les choses les plus évidentes.

3^o, Parce qu'il n'y a pas plus de raison de douter des choses connues par le raisonnement, que par le jugement, si elles sont également évidentes; or suivant nôtre Auteur, Toutes les choses évidentes, sont également évidentes, comme toutes les choses vraies sont également vraies. C'est tomber proprement en contradiction, de dire qu'il y a des idées vraies, qui sont plus claires que d'autres, car c'est la même chose que si on disoit qu'il y a des idées vraies qui sont plus vraies.

Livre premier de la Metaphysique, partie premiere, c. 5.

que d'autres idées vraies; d'où il s'ensuit que s'il faut douter serieusement & effectivement des choses connues par le raisonnement, il faut aussi douter serieusement des choses connues par le jugement, comme de cette proposition Je pense, donc je suis.

CHAPITRE IV.

Si après un doute general on peut s'assurer de quelque chose.

Les Cartesiens prétendent se débarrasser des Pyrroniens en ce qu'ils ne veulent pas douter pour douter, mais pour après un examen s'assurant des choses dont ils ont douté, au lieu que les Pyrroniens doutent pour douter, sans jamais s'assurer de rien.

Mais il est clair que si l'on doute une fois serieusement & effectivement de tout, il est impossible de s'assurer d'aucunes choses, quel que examen qu'on en fasse, parce

que si après un doute serieux on pouvoit s'assurer de quelque chose, ce ne seroit que par l'évidence de la chose; puisqu'il n'y a point d'autre regle de la certitude humaine, que l'évidence de la chose, selon les Cartesiens; or on suppose qu'ils doutent serieusement des choses les plus évidentes, même de leur propre pensée & de leur propre existence, & par conséquent il est clair qu'après un doute general & serieux il seroit impossible de s'assurer d'aucune chose, quelque exactement qu'on en fît.

C'est pourquoy les Cartesiens sont distinguez des Pyrroniens en ce qu'ils ne raisonnent pas conséquemment, lors qu'ils disent qu'après un doute general on peut s'assurer de quelque chose, au lieu que les Pyrroniens raisonnent conséquemment & conformément à leurs principes, lors qu'ils disent qu'on ne peut s'assurer de rien après avoir douté de tout.

CHAPITRE V.

Ce qu'on doit entendre par l'idée.

VOY que les Cartesiens fondent toute leur certitude sur la doctrine des Idées, je ne trouve néanmoins pas qu'ils en ayent donné aucune notion fixe & déterminée; cependant rien n'étoit plus nécessaire pour leur système, que de lever l'équivoque qui se trouve dans ce mot d'Idée.

Les Philosophes & les Theologiens qui ont parlé de l'idée, ont entendu quatre choses:

1.^o. Par l'idée ils ont entendu l'impression qui se fait sur nous pour déterminer la puissance à persister à un objet plutôt qu'à un autre; & c'est en ce sens qu'on dit, j'ay conservé ou perdu l'idée de telle ou de telle chose; c'est pourquoy l'idée signifie souvent ce que l'école appelle essence imprimée.

2.^o. Par l'idée ils entendent la per-

10 Reflex sur le Systeme Cartesien

ception actuelle d'un objet, & c'est en ce sens que nôtre Auteur dit, *Qu' avoir l'Idée de Dieu, c'est penser actuellement à Dieu.*

3°. Par Idée, ils entendent la chose aperçue en tant qu'elle est aperçue, & c'est en ce sens qu'on dit que les propriétés sont connues dans l'Idée de la chose; car cela signifie que la chose connue fait connaître ses propriétés.

4°. Par Idée, ils entendent le modèle ou la cause exemplaire à laquelle on a intention de faire ressembler quelque effet, & c'est en ce sens que Platon admettroit des Idées éternelles & incorruptibles, comme les causes exemplaires de tous les individus corruptibles; c'est aussi en ce sens que César est l'Idée de son tableau, ou de sa statue.

L'Idée se prend plus souvent pour l'impression de l'objet, & pour la perception actuelle de l'objet, que des autres manières, & encore plus souvent pour la perception de l'objet, que pour l'impression faite par l'objet.

de la Metaph. de M. Regis: 11

Au reste nôtre Auteur nous avertit que M. Descartes n'a jamais entendu par le mot d'Idée, l'objet auquel nous pensons, mais seulement l'action par laquelle nous pensons à cet objet; avoir l'idée de Dieu, ajoute-t-il, c'est penser actuellement à Dieu: si bien qu'idée, application d'esprit, perception, pensée active sont termes reciproques, c'est de quoy il faudra se faire souvenir.

Et d'autant que les Cartesiens fondent toute leur certitude sur les axiomes des Idées: Par exemple; sur les axiomes suivans, que toutes les Idées, quand à la vertu de représenter, dépendent des objets comme de leurs causes exemplaires. Que la cause exemplaire des Idées doit contenir formellement toutes les perfections que les Idées représentent; c'est à dire que l'objet doit contenir formellement toutes les perfections que les Idées représentent. Que la différence des Idées emporte nécessairement la différence des objets; il faut examiner ces prétendus axiomes avec soin & en particulier.

A vj

De l'estre formel & objectif des Idées.

Les Cartesiens posent pour premier principe de leur certitude, qu'il faut juger des objets extérieurs par les Idées que nous en avons; & quand on leur objecte que les Idées étant seulement des modifications de l'esprit, & les objets extérieurs n'étant pas tels, il n'y a pas d'apparence de juger des objets qui sont hors de nous, par les Idées qui sont en nous. Ils répondent qu'à la vérité nos Idées prises selon leur estre formel sont avant de modifications de nostre ame, mais non pas prises selon leur estre objectif.

Les Cartesiens soutiennent que l'Idée de Dieu en nous ne peut précéder d'une autre cause que de Dieu, parce qu'elle est infinie; & quand on leur objecte que cette Idée de Dieu en nous étant une modification de nostre ame, il a n'y pas d'ap-

parence qu'elle soit infinie; ils répondent qu'elle n'est pas infinie selon son estre formel, mais bien selon son estre objectif.

C'est pourquoy il n'y a point de distinction si generale, ny si necessaire dans leur Systeme que celle-là.

Notre Auteur l'explique en cette maniere: Par l'estre formel des Idées, Chapitre 10; Liv. 1. Par. 14

je tiens la propriété qu'elles ont de consister dans des modifications de l'ame ou dans sa propre substance; & par leur estre objectif, j'entens la propriété qu'elles ont de représenter leurs objets; or la clarté des Idées, & j'ajoute-t-il, ne peut consister dans leur estre formel, parceque cette clarté regarde les objets, & les Idées considérées selon leur estre formel, ne les regardent point; il reste donc que la clarté des Idées doit consister dans leur estre objectif: & parce que l'estre objectif des Idées n'est autre chose que la propriété qu'elles ont de représenter leurs objets, ce n'est aussi que dans cette propriété, que consiste cette clarté des Idées.

On soutient que cette maniere

14 *Reflex. sur le Systeme Cartesien*
 d'expliquer l'estre formel & l'estre
 objectif des Idées, outre qu'elle est
 fort embrouillée, est absolument
 faulse, parce que la vertu de repre-
 senter, que les Cartesiens appellent
 estre objectif de l'Idée, appartient
 effectivement à l'estre formel des I-
 dées, comme la difference essentielle
 appartient à l'estre formel d'une
 chose; car l'Idée prise selon son
 estre formel enferme deux choses; ;
 l'une comme son genre; & l'autre
 comme sa difference; elle enferme
 la vertu de modifier comme son
 genre, puisqu'il l'Idée a cela de com-
 muni avec les autres modifications;
 & elle enferme la vertu de repre-
 senter comme sa difference, puisqu'il
 l'Idée a cela de propre & de particu-
 lier qu'elle represente son objet; &
 comme la relation categorique, ainsi
 qu'on enseigne dans l'Ecole. (*haber
 esse in subjecto*) comme son gen-
 re, puisqu'elle a cela de commun
 avec les autres accidens, (*et esse ad
 terminum*) comme sa difference,
 parce qu'elle a cela de propre & de
 particulier, de même l'Idée (*habes*

de la Metaph. de M. Regis. 15
esse in subjecto scilicet mente) comme
son genre, (et esse ad obiectum)
 comme sa difference.

Il est vray que tous les Philoso-
 phes & les Theologiens se servent
 de la même distinction, & conside-
 rent les Idées selon leur estre formel,
 & selon leur estre objectif; mais
 dans un sens tout opposé aux Carte-
 siens; car par estre formel des Idées
 ils entendent la vertu de modifier &
 la vertu de représenter tout ensem-
 ble: & par l'estre objectif des Idées,
 ils entendent la vertu d'estre repre-
 senté, & non pas comme les Carte-
 siens, la vertu de représenter, la
 representation passive & non active.
 C'est pourquoy lorsqu'on dit que
 l'Idée qu'on a de Dieu, est infinie
 selon son estre objectif, cela ne si-
 gnifie pas que la vertu de représenter
 qui est dans cette Idée soit infinie,
 autrement elle représenteroit Dieu
 d'une maniere infinie & comprhen-
 sive; mais cela signifie seulement
 que Dieu représenté par cette Idée
 est infini en luy même; & c'est fau-
 x de bien entendre cette distinc-

16 *Reflex. sur le Systeme Cartesien*
tion que les Cartesiens sont tombez en tant de paralogismes sur le premier principe de la certitude humaine, sur les demonstrations pretendues de l'existence de Dieu, sur la distinction de l'ame & du corps, & sur les pretendues demonstrations de l'immortalité de l'ame, &c.

Neanmoins quand nous traitons avec l'Auteur, nous entendrons comme luy par l'estre formel des idées la vertu de modifier, & par l'estre objectif nous entendons aussi la vertu de représenter; mais à condition que dans l'occasion il se souviendra de la notion qu'il en a donnée.

CHAPITRE VII.

Si l'évidence est le vray & unique caractere de la verité.

Notre Auteur au chapitre cy devant rapporté, debute par dire, *Que personne ne doute que l'évidence ne soit le vraye marque de la*

de la Metaph. de M. Regis. 17

verité; mais tout le monde ne sçait pas ce que c'est que l'évidence, ny pourquoy les choses évidentes sont vrayes. Il explique ensuite en quoy consiste cette évidence, & dit que ce n'est pas dans l'estre formel, mais dans l'estre objectif des Idées, en attendant par estre objectif la vertu de représenter.

Mais on dit, 1°. Qu'il n'est pas vray que personne ne doute que l'évidence ne soit la vraye marque de la verité, puisqu'les Pyrroniens en doutent, & qu'ils doutent qu'il y ait de l'évidence, puisqu' M. Huet dans sa Censure prouve par un Chapitre entier, que l'évidence n'est point un caractere certain de la verité, & que suivant ce Chapitre il conclut en ces termes, (*Dicimus denique cum* Aliteris lib. 1. cap. 1. num. 3. circa *Septicis, ne hoc quidem nos certissime sine cere perfecta certitudine, quod sciamus, nihil certissime sciamus.*)

2°. Notre Auteur dit dans le titre de ce chap. que l'évidence est l'unique caractere de la verité; ce qui n'est pas vray, parce que les mysteres de nostre foy, ne sont pas évi-

dens, & ont néanmoins le caractère de vérité ; & parant l'Auteur ne parle pas exactement.

3°. La vérité est indivisible, toutes les choses vrayes sont également vrayes ; au contraire, l'évidence est divisible en plusieurs degrés, les choses évidentes ne sont pas également évidentes, les vérités de simple venue sont plus évidentes que celles qui sont connues par le raisonnement, les principes sont plus évidens que les conclusions, parce que comme le Soleil répand sa lumière sur les autres Planetes, de même la premiere vérité répand son évidence sur les autres, & si nous l'Auteur dit qu'il y a de la *confirmation* à soutenir qu'une *idée vraie est plus évidente qu'une autre idée vraie*, ce n'est que parce qu'il ne pouvoit autrement éluder l'argument proposé ; car il conviendrait de bonne foy avec Arifote & tous les autres, que *demonstratio procedit ex evidentioribus & certioribus*, c'est à dire que les premisses d'une démonstration sont plus évidentes

Chap. 1. art.
2. de la Ré-
ponse à M.
Huert.

& plus certaines que la conclusion, suivant cet axiome *propter quod minusquodque tale & illud magis*.

Il pouvoit néanmoins répondre à Monsieur Huert que quand on dit que l'évidence est la règle de la vérité, cela signifie que l'évidence est la règle de la certitude que nous avons de la vérité, & que comme l'évidence est inégale, la certitude est pareillement inégale. Mais il y a deux argumens *ad hominem*, auxquels il est difficile de répondre solidement.

Le premier se peut proposer en cette forme ; ce qui est commun à la vérité & à la fausseté, n'est pas un caractère certain pour distinguer la vérité d'avec la fausseté : or est-il que l'évidence est commune à la vérité & à la fausseté ; parce qu'il y a deux évidences, l'une est *veritable*, & l'autre n'est qu'*apparente*, suivant nôtre Auteur, dans l'endroit ci-devant rapporté de sa Réponse, & suivant tous les Cartésiens qui admettent pour évidemment vray ce qu'ils rejettent en-

20 *Reflux. sur le Systeme Cartesien*
suire comme évidemment faux, & par conséquent l'évidence n'est pas un caractère certain pour distinguer la vérité d'avec la fausseté.

Et il est inutile de répondre comme me fait l'Auteur, que c'est dans l'évidence véritable que consiste la règle de la vérité, car c'est revenir à la première question & à la première difficulté, car notre question & notre difficulté est de trouver un caractère propre à distinguer l'évidence véritable d'avec la fausse, ce que les Cartésiens n'ont point trouvé, puisqu'ils trouvent ils ont pris l'une pour l'autre.

Le 2. *ad bonum* se peut réduire à cette forme; ce que nous ne savons pas certainement être la règle de la vérité, ne peut pas à nôtre égard passer pour un caractère certain de la vérité; or est-il que nous ne savons pas si l'évidence, même celle que l'Auteur appelle véritable, est la règle de la vérité: car si Dieu vouloit, par une volonté éternelle, comme il veut tout ce qu'il veut, l'évidence véritable ne seroit

de la Métaphys. de M. Régis. 21

plus la règle de la vérité, puisque l'unique cause de la possibilité & de l'impossibilité des choses, suivant nôtre Auteur, est la volonté de Dieu par son décret libre, & qu'il n'est impossible qu'une chose soit & ne soit pas en même temps, que parce que Dieu a voulu qu'une chose fût pendant qu'elle seroit, par conséquent, suivant les principes de nôtre Auteur, l'évidence même véritable n'est point à nôtre égard une règle certaine de la vérité, puisque nous ne savons pas quel est la volonté de Dieu sur cette

matière.

Et il ne faut pas dire comme l'Auteur, que si Dieu peut faire qu'une chose soit & ne soit pas, ce n'est que par sa puissance absolue & extraordinaire. Et non par sa puissance ordinaire, ce qui n'empêche pas que l'évidence ne soit la règle des vérités naturelles; car quoique Dieu puisse absolument interrompre le cours du Soleil, cela n'empêche pas que le cours ordinaire du Soleil ne soit la règle de la durée des choses.

Dans sa Réponse à la Censure de M. Huert, ch.

Livre I. de la Métaphys. que, partie 1. chap. 2.

22 *Reflux. sur le Systeme de Cartesien*

Cette réponse, dis-je, est inutile, 1^o parce que le cours ordinaire du soleil nous est connu, & la volonté de Dieu, qui, selon l'Auteur, est la seule & unique cause ou règle de la possibilité & de la vérité, ne nous est pas connu.

2^o Cette réponse est inutile, aussi-bien que la comparaison du soleil, parce que la règle de la vérité que nous cherchons, doit s'entendre non seulement aux vérités nécessaires d'une nécessité physique, mais encore aux vérités nécessaires d'une nécessité métaphysique & absolue: car dans la Philosophie ces deux sortes de vérités se rencontrent, & sont toutes deux naturelles: d'où il s'ensuit que la règle de la vérité doit être certaine, non seulement d'une certitude physique, qui ne puisse être changée par la puissance ordinaire de Dieu, mais encore certaine d'une certitude métaphysique, qui ne puisse être changée par la puissance absolue & extraordinaire: au lieu que le cours ordinaire du soleil n'est la règle que

de la *Metaphys.* de M. Regis. 23
les choses ordinaires & certaines d'une certitude physique, & non d'une certitude métaphysique.

A quoy l'on peut ajouter que les Cartesiens en disant que l'évidence consiste dans l'essre objectif des idées entendant par l'essre objectif des idées, la vertu qu'elles ont de représenter, ne se rendent pas intelligibles, parce que tous les autres dogmatiques mettent l'évidence dans l'objet connu & représenté immédiatement, & non pas dans la vertu de représenter des idées, c'est à dire dans la représentation passive de l'objet, & non dans l'active des idées.

Il est encore inutile de dire avec Monsieur Descartes, que si Dieu permettoit que nous nous trompions dans les choses évidentes, ou nous n'osons aussi bien qu'il est possible de nôtre raison, Dieu seroit un trompeur: ce qui est impossible.

Car 1^o nôtre Auteur abandonne cette réponse de Monsieur Descartes, & il reconnoît que c'est une convenance seulement, & non pas

la véritable cause de ce que nous ne nous trompons point dans les choses évidentes ; comme en effet, cette raison n'est que morale & éloignée.

2°. Il n'est pas vray que si nous étions tels de nôtre nature, que nous nous trompassions dans les choses évidentes, Dieu seroit un trompeur ; car Dieu en permettant que nous nous trompions, ne peut toutefois passer pour trompeur, à moins qu'il n'ait promis d'empêcher que nous ne nous trompions : or est-il que Dieu n'a point promis d'empêcher que nous ne nous trompions dans les choses évidentes ; par conséquent, quoique Dieu permît que nous nous trompassions dans les choses évidentes, il ne seroit pas pour cela un trompeur, & quoique Dieu permette souvent que nous nous trompions, & que nous spechions même de pure malice, cependant on ne peut pas dire qu'il soit jamais trompeur ni pecheur ; de même, quoy qu'il permît que nous nous

nous trompassions dans les choses évidentes, on ne pourroit pas dire qu'il fût trompeur.

3°. Si nous n'étions assurés que nous ne nous trompons point dans les choses évidentes, que parce que nous sommes assurés que Dieu n'est pas un trompeur, nous ne pourrions être assurés d'aucune chose, avant que d'avoir connu l'existence & la vérité de Dieu. Or il est faux, suivant nos Cartesiens, que nous ne puissions nous assurer d'aucune chose avant que de connoître l'existence & la veracité de Dieu, puisqu'il est selon les Cartesiens, je suis assuré que je pense, & que j'existe, avant que d'être assuré que Dieu existe, & qu'il est la première vérité : par conséquent, on ne peut pas dire que nous sommes seulement assurés que nous ne nous trompons pas dans les choses évidentes, parce que si cela étoit, Dieu seroit un trompeur.

4°. Nous ne sommes point assurés que Dieu n'est point un trompeur, si ce n'est par l'évidence de

B



cette proposition, La premiere verité ne peut tromper. Or il est question, si l'évidence est une regle de la verité : & par consequent dire que nous sommes assurés que Dieu n'est pas un trompeur par l'évidence de la chose, c'est supposer ce qui est en question ; sçavoir, que l'évidence est le caractere certain de la verité.

5°. S'il n'y a rien d'impossible que ce que Dieu a voulu être tel, ainsi que disent les Cartesiens, nous ne pouvons être assurés que Dieu n'est pas un trompeur, à moins que nous ne soyons assurés que Dieu a voulu qu'il fût impossible qu'il fût un trompeur : or est-il que nous ne sommes point assurés que Dieu ait voulu qu'il fût impossible qu'il soit un trompeur ; & par consequent dans les principes des Cartesiens nous ne sommes pas assurés qu'il soit impossible que Dieu soit un trompeur.



CHAPITRE VIII.

Si les Idées sont semblables aux choses.

Les Scolastiques disent que l'idée est semblable à la chose d'une ressemblance intentionnelle, & non pas réelle ; *similis intentionaliiter, non realiter, similis in repraesentando, non in essendo* ; & en même temps conviennent que cette ressemblance est impropre, & qu'ils n'en peuvent donner d'exemple ailleurs.

Car de vouloir expliquer cette ressemblance des idées, par la ressemblance des tableaux & des statues, ce seroit prouver tout le contraire de ce qu'on prétend ; parce que les tableaux ne représenteroient jamais les couleurs & lineamens de leur original, qui est tout ce qu'ils en représentaient, s'ils ne luy étoient réellement & véritablement semblables en couleurs & lineamens ; jamais les statues ne repré-

fereroient les traits, la figure & grandeur, qui est tout ce qu'elles représentent, si elles ne luy étoient réellement & véritablement semblables en traits, figure, & grandeur; & par conséquent, bien loin que l'exemple des tableaux & des statues fasse voir qu'une chose peut en représenter une autre, sans luy être semblable réellement & véritablement; au contraire, il fait voir, que tout ce qui représente *in genere cause formalis*, en genre de cause formelle, c'est-à-dire, que ce qui est la représentation d'une chose, doit luy être semblable d'une ressemblance réelle, véritable, propre, & univoque.

De dire que l'idée représente d'une manière particulière comme une image formelle & non pas objective, *ut id quo, non ut id quod representatur*. & que c'est la nature de représenter ainsi, & par conséquent qu'il en faut demeurer-là. Ce n'est point éclaircir la difficulté: car on demande comment une chose peut de sa nature représenter, *in genere*

cause formalis, sans être semblable réellement & véritablement, puisqu'il que les tableaux ne représentent leur original, qu'en tant qu'ils luy sont réellement & véritablement semblables.

Et quand cette manière d'expliquer la ressemblance des idées avec les choses, seroit tolérable dans les Scholastiques, elle ne le seroit point dans les Cartesiens, la raison de cette différence est que les Scholastiques ne posent pas, comme les Cartesiens, pour premier principe de la certitude humaine, *qu'il faut juger des choses qui sont hors de nous, par les idées, qui sont en nous*; qu'ils ne posent pas comme les Cartesiens pour premier axiome, *que tout ce qui est contenu dans l'idée claire d'une chose, doit être attribué à la chose*.

Et par conséquent c'est aux Cartesiens d'expliquer nettement ce point cardinal de leur Philosophie, savoir comment l'idée peut représenter la chose au naturel, sans luy être réellement & véritablement

30 *Reflux sur le Systeme Cartesien*
semblable ; ou bien comment l'idée qui, selon nôtre Auteur, est une modification spirituelle de l'ame, peut être réellement semblable à l'étendue, à la figure & au mouvement dont elle est l'idée. Et il est nécessaire que l'explication que nôtre Auteur donnera soit si claire, qu'on ne puisse rien souhaiter de plus évident, parce qu'il s'agit du premier principe de la certitude, & du premier axiome de la Métaphysique Cartésienne.

CHAPITRE IX.

Si ce qui est contenu dans l'idée claire doit concourir à la chose.

Tout ce qui est contenu dans l'idée claire d'une chose, concourt véritablement à la chose, disent les Cartésiens, nous pouvons juger en assurance des choses qui sont hors de nous, par les idées claires qui sont en nous. Les autres Philosophes, & spécialement l'Auteur de la Critique

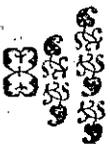
de la Métaphysique, de M. Regis. 51
de la recherche de la vérité, contrefont aux Cartésiens la vérité de cette proposition, bien loin de l'admettre comme un principe certissime, Et en effet il n'y a que deux choses dans une idée, quelque claire qu'elle soit, savoir la vertu de modifier l'ame, que nôtre Auteur appelle l'être formel de l'idée, & la vertu de représenter l'objet, que nôtre Auteur appelle l'être objectif de l'idée. Or la vertu de modifier l'ame *in genere causa formalis*, ne convient pas à la chose ; puisque ce qui modifie l'ame, *in genere causa formalis*, est dans l'ame, & qu'on suppose, que la chose est extérieure à l'ame : la vertu de représenter *in genere causa formalis*, convient encore moins à l'objet, parce que la vertu de représenter est une représentation active, & celle de l'objet est une représentation passive ; étant certain que l'idée représente, & que l'objet est représenté : & par conséquent la proposition qui porte, que tout ce qui est contenu dans l'idée claire d'une chose, doit veri-

32 *Reflux. sur le Systeme Cartesien.*
tablement convenir & être attribué à la chose ; peut être contestée comme douteuse, & même rejetée comme fausse.

Si la vertu de représenter, qui est essentielle aux idées, étoit fondée sur quelque ressemblance véritable & réelle entre les idées, qui sont en nous, & entre les choses qui en sont hors, on pourroit véritablement juger des choses, qui sont hors de nous, par les idées qui seroient en nous : comme on juge raisonnablement des hommes absens par les presens, *quia similitum quatenus similia sunt, eadem sunt proprietates & affectiones*, & par conséquent *eadem iudicium* ; mais comme nôtre Auteur, ni aucun Cartesien, que je sçache, n'a pas fait voir cette ressemblance réelle & véritable entre les idées, & entre les choses, c'est remuement, *qu'ils jugent des choses, qui sont hors d'eux, par les idées, qui sont en eux*, c'est sans fondement légitime, qu'ils assurent, que tout ce qui est contenu dans l'idée claire & distincte d'une chose, doit

de la Metaphys. de M. Regis. 33
être attribué & convenir à la chose.

Il est encore vrai en un bon sens, que ce qui est contenu dans l'idée claire d'une chose, doit être attribué à la chose, si par idée on entendoit la chose évidemment connue en tant que connue ; car en ce sens l'idée de la chose est parfaitement semblable à la chose, puisque c'est la chose même : mais les Cartesiens, ainsi que nôtre Auteur nous a averti, n'ont jamais entendu par idée l'objet auquel nous pensons, mais seulement l'action par laquelle nous pensons à cet objet ; & par conséquent on ne peut en aucun sens raisonnable, admettre ce que disent les Cartesiens, que tout ce qui est contenu dans l'idée claire d'une chose, luy doit être attribué.



CHAPITRE X.

Si les idées dependent de leurs objets comme de leurs causes exemplaires.

Chap. 3. de la 1. partie de la Metaphys. dans les trois livres Rati-
Notre Auteur établit pour second axiome, que toutes les idées, quant à la propriété de représenter, dependent de leurs objets, comme de leurs causes exemplaires: c'est pourquoy, dit-il, je conçois clairement qu'une idée naturelle ne peut représenter, ni plus ni moins de perfections qu'il y en a dans son objet.

On soutient au contraire, que les idées ne dependent point de leurs objets comme de leurs causes exemplaires; car la cause exemplaire est ce à quoi la cause efficiente a intention de faire ressembler son effet: *esse forma ad cuius similitudinem producitur effectus ex intentione agentis.* Or la cause efficiente des idées ne peut avoir intention de faire res-

sembler les idées à leurs objets. Car pour avoir intention de faire ressembler les idées aux objets, il faut auparavant connoître les objets; avant, par exemple, qu'un Peintre fasse ressembler son tableau au Roy, il faut qu'il ait vû le Roy: or avant que de former les idées, il est impossible de connoître les objets dont elles sont les idées: puisque ce n'est que par les idées mêmes que les objets sont connus; & partant les objets ne peuvent être les causes exemplaires des idées.

D'ailleurs l'effet d'une cause exemplaire en est la représentation objective, ainsi qu'il paroît par le tableau ou la Statue du Roy: or les idées ne sont pas des représentations objectives, ainsi qu'il va être remarqué; & partant les idées ne dependent point de leurs objets, comme de leurs causes exemplaires.

On ajoute que les idées ne représentent pas les objets dont elles sont les idées, comme les tableaux représentent leurs prototypes, par
B vj

ceque les idées ou perceptions ne sont pas des représentations objectives, qui soient aperçues avant que de faire apercevoir les objets, mais des représentations formelles, qui représentent sans être représentées, qui sont apercevoir sans être aperçues, *perceptio ut perceptio, non est id quod percipiunt, sed quo objectum percipiunt*, ainsi qu'il paroît par les propres termes.

Que si les idées ressembloit aux objets aperçus, ce qui n'est pas vray d'une ressemblance univoque, ce n'est pas *ex intentione agentis, sed percipientis*, parce qu'il n'y pense pas, si ce n'est par accident & par reflexion, ainsi que nous voyons, & que l'Auteur en conviendra luy-même.



CHAPITRE XI.

Si l'objet doit contenir formellement les perfections que les idées représentent.

NOtre Auteur au même Chapitre, après avoir posé pour second axiome, que toutes les idées quant à la propriété de représenter dépendent de leurs objets comme de leurs causes exemplaires, pose pour troisième axiome, que la cause exemplaire des idées doit contenir formellement toutes les perfections que les idées représentent. C'est-à-dire, selon luy, que les objets doivent contenir formellement toutes les perfections représentées par les idées; & ces axiomes, dit-il, sont le fondement de toute la certitude des vérités naturelles.

Nous avons vû dans le Chapitre précédent que les idées ne dépendoient point des objets comme de leurs causes exemplaires; & que

suffiroit pour rendre ce troisième axiome inutile & renverser toute la certitude Cartésienne.

Mais on dit de plus, que quand par hypothese fautive l'objet seroit la cause exemplaire des idées, il ne contiendrait pas pour cela formellement tout ce que les idées représentent : car comme il y a des copies qui ne représentent pas véritablement leurs originaux comme ils sont en eux-mêmes, il pourroit aussi y avoir des idées qui ne représenteroient pas leurs objets comme ils sont en eux mêmes ; or dans ce cas les objets ne contiendroient pas formellement tout ce qui est représenté par les idées ; & parant encore que par hypothese fautive les objets fussent les causes exemplaires des idées, il ne s'en suivroit pas qu'ils dussent contenir formellement les perfections qu'ils seroient représentées par les idées. Et en effet l'esprit de l'homme aperçoit l'union entre une femme & un poisson, lors qu'il seint une Syrenne, l'union entre l'homme &

le cheval lors qu'il seint un Centaure, d'autant que la Syrenne & le Centaure consistent formellement, suivant nôtre Auteur, dans cette union, & que suivant nôtre même Auteur, l'esprit de l'homme peut seindre une Syrenne, un Centaure, un Palais enchanté, &c. Or dans ce cas l'objet ne contient point formellement ce qui est représenté par l'idée, parce qu'il ne contient pas l'existence réelle qui est représentée par cette fiction ; & parant il n'est pas necessaire que l'objet contienne formellement les perfections qui sont représentées par l'idée.

Et il est inutile de dire avec l'Auteur, qu'à la vérité les idées artistielles qui dependent de la volonté, comme l'idée d'une Syrenne, d'un Centaure, d'un Palais enchanté, ne représentent pas necessairement l'objet tel qu'il est, parce que la volonté peut ajouter ou diminuer ce qu'elle veut, mais que les idées naturelles représentent necessairement l'objet tel qu'il est, parce qu'elles ne dependent

Car c'est répondre ce qui est en question, puisque je ne sçai point si les idées qui représentent une Syenne, un Centaure, un Palais enchanté sont artificielles au sens de l'Auteur, c'est-à-dire, si elles dependent de la volonté; au contraire je sçai qu'elles n'en dependent aucunement, parce que l'erreur dans lequel je suis, qu'une Syenne, qu'un Centaure, & qu'un Palais enchanté existent, n'est pas volontaire, puisque malgré moi je suis tombé dans cette erreur, supposé que j'y sois tombé.

CHAPITRE XII.

Si la difference des idées est une
marque certaine de la difference
des choses.

LEs Cartesiens, qui jugent de toutes choses par leurs idées, prétendent démontrer la distinction réelle entre les choses, lors qu'ils

de la Métaphys. de M. Regis. 42
ont dit qu'ils sçavent par conscience qu'ils ont en eux de différentes idées; par exemple ils prétendent démontrer la distinction réelle entre l'ame & le corps, parce qu'ils ont, disent-ils, une idée de l'ame comme d'un être pensant; & une autre idée du corps comme d'un être étendu.

Mais on s'oppose au contraire; non seulement par ce qui a été dit, mais encore par les principes qu'établit nôtre Auteur, que la distinction des idées n'emporte pas nécessairement la distinction des choses; car si la difference des idées emporte nécessairement la distinction réelle des choses, il s'en suivroit que la distinction de raison emporteroit nécessairement la distinction réelles, puisque la distinction de raison n'est autre chose qu'une difference de perceptions ou d'idées: or la distinction de raison n'emporte pas nécessairement la distinction réelle des choses, suivant nôtre Auteur, qui parle en ces termes; *quand*

je pense à la substance & à l'éten-
 Livre 1. de
la Métaphys.
partie 1. ch. 1.
1. nomb. 64.

42 Reflex. sur le Systeme Cartesien
dûe, j'ai à la vérité deux idées qui
sont modalement distinctes: mais ce-
la n'empêche pas que l'étendue &
la substance ne soient réellement la
même chose: Et en effet si elles sont
distinctes en quelque manière, ce n'est
qu'autant que mon esprit les separe
l'une de l'autre, en considérant l'é-
tendue comme un mode de la sub-
stance, & la substance comme un
sujet de l'étendue.

Et si la distinction formelle des Sco-
tistes & la virtuelle des Thomistes
suffit pour faire concevoir une chose
sans l'autre, il est clair que la diffé-
rence des idées n'importe pas neces-
sairement la distinction réelle & po-
sitive des choses; or la distinction
formelle des Scotistes & la virtuelle
des Thomistes suffit pour faire con-
cevoir une chose sans l'autre.

C'est pourquoy l'Auteur convaincu
par l'évidence de la chose, abandon-
ne son propre principe & reprend le
principe de l'Ecole en concluant de
cette manière. Il y a donc trois sor-
tes de distinctions entre les choses; il y
a la distinction réelle qui se trouve

de la Metaphys. de M. Regis. 43
entre les choses qui peuvent exister
separément les unes des autres, &c.
Il ne dit plus comme auparavant,
qui peuvent être conçûes séparément
les unes des autres; mais il dit,
qui peuvent exister les unes sans les
autres.

Que si on pouvoit juger de la dis-
tinction des choses par la distinction
des idées, comme deux idées ne peu-
vent être autrement distinguées l'u-
ne de l'autre que modalement, &
qu'elles sont nécessairement identi-
fiées avec une troisième, sçavoir
avec l'ame: il faudroit que les
choses ne pussent être autrement
distinguées que modalement, &
qu'elles fussent nécessairement iden-
tifiées avec une troisième, ce qui
est une erreur.